

Le salut même après la mort ?

Question:

Je vous écris au sujet d'un verset de la Bible: 1 Pierre 3:19 à 20. Selon vous, Dieu donnerait-il encore une chance d'obtenir le salut, même après la mort ?

Réponse:

Il est nécessaire de prendre le passage en entier pour en comprendre le sens: (1 Pierre 3:18-20)

18. Christ aussi a souffert une fois pour les péchés, lui juste pour des injustes, afin de nous amener à Dieu; il a été mis à mort quant à la chair, et rendu vivant quant à l'Esprit,

19. dans lequel aussi il est allé prêcher aux esprits en prison,

20. qui autrefois avaient été incrédules, lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche, dans laquelle un petit nombre de personnes, c'est-à-dire huit, furent sauvées à travers l'eau.

Voici une explication, essentiellement tirée du "Commentaire du Disciple" de MacDonald:

Les v. 19 et 20 constituent l'un des passages les plus difficiles à expliquer du N.T. Il a servi de prétexte pour des doctrines aussi anti-bibliques que le Purgatoire ou le salut universel. Cependant, parmi les chrétiens évangéliques, deux interprétations sont couramment acceptées.

Selon la première, Christ s'est rendu en esprit dans le séjour des morts entre sa mort et sa résurrection, pour y proclamer le triomphe de son oeuvre puissante sur la croix.

Selon la deuxième interprétation, Pierre décrit ce qui se produisit à l'époque de Noé: L'Esprit de Christ prêchait par Noé à la génération incrédule avant le déluge. A cette époque-là, ils n'étaient pas des esprits désincarnés, mais des hommes et des femmes vivants qui rejetaient les avertissements de Noé et qui furent détruits par le déluge. Par conséquent, ils sont maintenant des esprits enfermés dans la prison du séjour des morts.

La seconde interprétation s'adapte mieux au contexte et présente beaucoup moins de difficultés. Examinons maintenant ce passage verset par verset.

18. "(...) rendu vivant quant à l'Esprit, (19) dans lequel aussi Il est allé prêcher aux esprits en prison." Le pronom relatif lequel se rapporte de toute évidence au mot esprit qui se trouve à la fin du v. 18, et qui signifie le Saint-Esprit. Au chap. 1, v. 11 de cette épître, «L'Esprit de Christ», c'est-à-dire le Saint-Esprit, est décrit comme s'exprimant par les prophètes de l'A.T. Dans Ge 6.3, Dieu parle de son Esprit, comme parvenant aux limites de sa patience envers les antédiluviens.

"Il est allé prêcher". Comme déjà mentionné, c'est Christ qui prêchait, mais Il prêchait par l'intermédiaire de Noé, inspiré par l'Esprit. Dans 2 Pi 2.5, Noé est décrit comme le «prédicateur de la justice». Il s'agit du même mot employé ici pour la prédication de Christ.

19."Aux esprits (maintenant) en prison". (20) "qui autrefois avaient été incrédules, lorsque (...)"

Il s'agit clairement des personnes auxquelles Noé a prêché - des hommes et des femmes vivants qui entendaient l'annonce d'un déluge imminent et la promesse du salut dans l'arche. Le mot "maintenant" est sous-entendu dans le texte original, en contraste avec "autrefois" qui figure bien dans le texte grec.

Ils ont autrefois rejeté ce message et ont été noyés par le déluge. Ils sont maintenant des esprits désincarnés en prison, où ils attendent le jugement final.

Dans le verset 20, les esprits en prison sont clairement identifiés. Qui étaient-ils ? Ceux qui autrefois avaient été incrédules. Quand avaient-ils été incrédules ? Lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche. Quelle fut la conséquence ? Seul un petit nombre de personnes, c'est-à-dire huit, furent sauvées à travers l'eau.

Note importante. A la fin du v. 20, nous lisons donc qu'un petit nombre de personnes, c'est-à-dire huit, furent sauvées à travers l'eau. Elles ne furent pas sauvées par l'eau, mais à travers l'eau. L'eau n'était pas le sauveur, mais le jugement à travers duquel Dieu les sauva. C'est donc une erreur que de faire du déluge une illustration du "baptême qui sauve", doctrine non-biblique.

Donc, pour répondre directement à votre question: NON, il n'est nullement question d'une "seconde chance". Ceux dont "l'esprit est en prison", sont tous ceux qui ont refusé le salut par grâce, que ce soit à l'époque de Noé, comme décrit dans ce passage, ou ceux d'autres époques.

Pendant sa vie chacun peut accepter ou refuser la grâce de Dieu, mais il n'y a pas de "séance de rattrapage" après la mort, car:

Hébreux 9:27: "Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement".

Samuel Lüthert